

Appel collectif pour l'avenir des lycées professionnels



[Collectif pour l'enseignement professionnel public](#)

Les premiers signataires :

Olivier BLEUNVEN, SNETAP-FSU / Valérie BRETTEL, SUD Education / Guy BRUCY, Professeur des Universités, Historien de la formation professionnelle / Sabine COSTE, chargée d'études IFE-ENS de Lyon, laboratoire ECP / Nicolas CHAUDET, SUD Education / Jérôme DAMMEREY, SNUEP-FSU / Séverine DEPOILLY, Maitresse de conférences ESPE Paris, Université Paris IV / Fabrice DHUME, Enseignant-chercheur à l'université Paris Diderot / Philippe DUFFAUT, SYAC CGT / Céline DUMOULIN, ingénieure de recherche en sociologie / Henri ECKERT, Professeur de sociologie, université de Poitiers / Muriel FILIPPI, SYAC CGT / Sigrid GERARDIN, SNUEP-FSU / Benoit HUBERT, SNEP-FSU / Prisca KERGOAT, Sociologue, Université de Toulouse II / Jean-Marie LE BOITEUX, SNETAP-FSU / Anne-Marie LE GALLO-PITEAU, SNALC / Fabienne MAILLARD, Professeure des universités. / Gilles MOREAU, Professeur de sociologie à l'Université de Poitiers / François PORTZER, SNALC / Catherine PRINZ, CGT Educ'Action / Didier SABLIC, SNEP-FSU / Lucie TANGUY, directrice de recherche honoraire au CNRS / Alain VRIGNAUD, CGT Educ'Action

Mouvement Intra 2016

Lundi 13 juin s'est tenue la FPMA du mouvement intra académique 2016, avec 419 candidats PLP. Comme à son habitude, le SNUEP-FSU s'est mobilisé pour tenter d'améliorer les affectations des collègues.

Grâce au travail préparatoire de ses commissaires paritaires académiques, le SNUEP-FSU a fait valider de nombreuses propositions permettant de meilleures affectations, ainsi que des mutations supplémentaires.

Malheureusement, de nombreuses demandes n'ont pas pu être satisfaites, apportant beaucoup de désarroi chez les collègues qui cherchent désespérément à améliorer leur vie familiale et professionnelle.

Dès la sortie de la réunion, nous les avons invités à faire une demande de révision d'affectation, afin d'obtenir un poste à titre provisoire (pour un an), permettant de leur apporter une solution momentanée.

Toutes ces demandes devront parvenir au Rectorat avant le 24 juin prochain à l'adresse : ce.dpe@ac-bordeaux.fr et seront examinées le 5 juillet lors d'un groupe de travail.

Merci de nous transmettre un double du courriel.

Quelques extraits de la déclaration commune SNES, SNEP et SNUEP :

« ... Ce climat scolaire n'est pas de nature à enrayer la crise de recrutement qui perdure, les résultats des concours dans certaines disciplines restent alarmants. Bien sûr il y a la déclinaison du PPCR dans l'éducation nationale, une petite avancée obtenue à force de pressions sur le gouvernement, preuve que le syndicalisme offensif, de transformation sociale reste le rempart le plus efficace pour protéger les droits des salariés. »

« Mais ces avancées sont loin d'être satisfaisantes et sont accueillies dans les établissements sans débordements d'enthousiasme. Le dégel du point d'indice est très loin de rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis la désindexation. Les nouvelles carrières, sur un seul rythme, en apparence, masquent une possibilité d'avancement beaucoup plus rapide. Les conditions d'accès à la classe exceptionnelle risquent de rendre cet horizon inatteignable pour l'immense majorité des collègues. »

«Enfin, comment apprécier ces propositions et celle de créer 1000 postes dans l'Enseignement Professionnel Public, alors que pèse la menace de la suppression des lycées professionnels qui seraient remplacés par des centres d'apprentissage, mettant ainsi fin au recrutement de personnels à statut de PLP pour les remplacer par des personnels enseignants contractuels dans des CFA gérés par des EPLE. Cette modification fondamentale de l'enseignement professionnel, si elle était mise en oeuvre, ne viserait qu'un seul but « satisfaire aux exigences des organisations patronales de ne former que le travailleur » au détriment de l'école républicaine soucieuse de faire également de nos enfants des hommes et des citoyens. »

« Pour en revenir au strict ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui, la FSU continue à revendiquer le retour à un véritable mouvement national amélioré qui seul peut garantir un traitement équitable de tous les collègues et éviter toute mutation à l'aveugle.Le blocage de nombreux postes, soit pour accueillir les stagiaires, soit pour éviter que certains restent vacants, est un autre facteur de blocage, d'autant plus que ces postes se trouvent dans des zones géographiques attractives. Les supports stagiaires ne devraient pas être comptabilisés en moyens d'enseignement et les services ». Lire la [déclaration](#)

Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) : DES CONSTATS ALARMANTS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les constats publiés par le CNESCO à l'issue de sa conférence « *Quel avenir pour l'enseignement professionnel ?* » ne constituent pas une nouveauté pour le SNUEP-FSU. Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer le manque d'articulation et les inégalités importantes entre les 3 voies du lycée, l'orientation sexuée persistante, l'orientation et l'affectation par défaut, les poursuites d'études difficiles pour les bachelier-es professionnel-les, l'offre de formation insuffisante et mal équilibrée et la pénurie d'enseignant-es (28% des postes non pourvus et 2 fois moins de candidats depuis la masterisation).

Malgré ces constats récurrents et les nombreuses alertes du SNUEP-FSU en ce sens, le ministère refuse toujours de dédier des moyens à la voie professionnelle à la hauteur de ses enjeux. Les politiques gouvernementales et régionales s'obstinent à dégrader l'enseignement professionnel public sous statut scolaire avec pour objectif le développement de l'apprentissage.

Certaines préconisations du CNESCO pour remédier aux multiples difficultés constatées sont néanmoins largement critiquables.

La suppression des 3^{ème} prépa-pro, la généralisation de la seconde indifférenciée, l'accompagnement personnalisé ou l'intégration des LP dans des établissements polyvalents actuels ne régleront en rien la ségrégation scolaire et les véritables problèmes d'orientation.

La modularisation des diplômes professionnels par l'introduction des blocs de compétences en formation initiale est dangereuse et en totale contradiction avec l'objectif d'élévation du niveau de qualification pour tout-es. Ce dispositif participe activement à la déqualification des emplois et est antinomique avec les besoins économiques de notre société. Si les métiers sont amenés à évoluer de plus en plus vite, seule une formation initiale qualifiante de qualité permettra aux élèves de s'adapter aux évolutions de leurs emplois et aux formations tout au long de leurs parcours professionnels.

Préconiser la VAE pour favoriser le recrutement des PLP signale l'abandon manifeste de la volonté de mettre en place un véritable plan de recrutement et pré-recrutement de personnels enseignants qualifiés et formés pour les 700 000 jeunes de l'enseignement professionnel public. Rendre de nouveau attractif le métier de PLP implique inévitablement une véritable formation didactique et disciplinaire, une revalorisation salariale et des améliorations concrètes des conditions de travail.

Pour le SNUEP-FSU, le ministère doit enfin acter que l'apprentissage et les dispositifs de casse des diplômes sont inopérants et inefficaces pour lutter contre le chômage des jeunes. Le SNUEP-FSU continue à revendiquer un plan d'urgence pour la revalorisation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire : cette revalorisation nécessite une remise à plat objective de l'ensemble des dispositifs qui la dégradent mais aussi des moyens pour améliorer la qualité de la formation dispensée aux élèves, leur insertion professionnelle et la réussite de leurs poursuites d'études.

L'Enseignement professionnel s'impose dans le débat social et politique

Le 14 juin 2016, la ministre de l'EN a été auditionné sur l'EP par les membres de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Et comme toujours, nous souhaitons vous informer de tout ce qui concerne l'actualité de l'EPP ; ainsi vous trouverez ci-dessous un résumé des différentes déclarations de la ministre sans commentaires de notre part car nos positions sont bien affichées dans les différentes publications du SNUEP-FSU :

La réforme du bac professionnel en trois ans :

- Cette réforme "ne s'est pas faite dans de bonnes conditions" car "les programmes n'ont pas été revus", laissant aux enseignants "une charge de travail surhumaine".
- "Nous ne reviendrons pas" sur le bac pro en trois ans, affirme la ministre, en précisant qu'il faut "adapter les programmes, les enseignements et les diplômes à ce qu'on est capable de faire en trois ans".

3^{ème} prépa-pro :

La ministre indique qu'elle n'est "absolument pas d'accord" avec le Cnesco, qui préconise de "suspendre" les classes de troisième prépa-pro mais elle évoqué la possibilité de "corriger le dispositif pour qu'il soit plus efficace" plutôt que d'y mettre fin.

Les salaires des enseignants :

La ministre a déclaré que le traitement des enseignants de l'EP n'est pas "un angle mort". Elle déclare qu'elle avait annoncé une augmentation de la prime des enseignants de lycées professionnels de 300 € (la prime qui remplace les indemnités CCF) sur l'année, portée l'année prochaine à 400 €.

La rénovation des diplômes :

La Ministre rappelle que les commissions paritaires consultatives (CPC) qui "assurent la création et la rénovation régulière" des diplômes et précise avoir "demandé une mission d'évaluation afin de réduire à 12 mois au lieu de 2 ans environ la durée de créer ou rénover un diplôme".

Pas favorable à la fusion entre CFA et lycée professionnel.

Concernant la décentralisation des lycées professionnels et l'éventualité de fusionner LP et CFA, la ministre n'y est pas "favorable" car ces établissements ne répondent pas à "la même logique" et "les lycées professionnels appartiennent à l'Éducation nationale, avec une garantie qui doit être apportée par l'État concernant les programmes, les horaires et la gestion de ces lycées."

Les pôles de stages.

"Ils sont accompagnés d'un référent 'club-école entreprise' du territoire et de deux jeunes en service civique". Dans le cas où un élève ne trouve pas de stage par lui-même et l'équipe enseignante non plus, cette dernière peut se tourner vers le pôle de stages.

Dans notre prochain Bulletin, on reviendra sur les interventions de quelques députés.

Le gouvernement renonce partiellement à sa réforme des qualifications professionnelles

Lors du débat en séance publique à l'Assemblée nationale le 9 juin 2016, le gouvernement a fait marche arrière sur le volet qualification professionnelle prévue par le projet de loi Sapin II.

Cette réforme, dénoncée par plusieurs organisations patronales et syndicales comme l'UPA, la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FSU, avait été annoncée par Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, le 8 décembre 2015 lors d'un séminaire de l'APCMA.

L'exécutif souhaitait assouplir les obligations de formation des artisans exerçant certaines activités réglementées pour favoriser la création d'entreprise. La nouvelle version de l'article 43 du projet de loi est largement saluée par les professionnels (UPA, CGPME, Capeb...). En outre, l'accès à la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour les artisans devrait être facilité.

Après débats, les députés ont adopté le 9 juin 2016 plusieurs modifications à l'article 43 sur la réforme des qualifications professionnelles du projet de loi Sapin sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique.

Cet article prévoit qu'un décret en Conseil d'État sera élaboré pour fixer "des modalités spécifiques à l'obtention des titres et diplômes" par la voie de la VAE pour les artisans "notamment en termes d'encadrement des délais".

La ministre de l'EN et le président de l'ARF sont pour le renforcement des coordinations Rectorats / Régions

Carte des formations, apprentissage, orientation et lutte contre le décrochage, sont les principaux thèmes abordés lors d'un séminaire de recteurs consacré aux conséquences de la réforme territoriale sur le fonctionnement des régions académiques, le vendredi 27 mai 2016 à Pont-à-Mousson.

À l'occasion d'une table ronde avec le président de l'ARF Philippe Richert, la ministre de l'Éducation nationale a proposé aux rectorats d'institutionnaliser des "rendez-vous" avec les collectivités, en vue de "régler ensemble" les sujets liés aux "compétences entremêlées".

De son côté, le recteur de région ALPC a déclaré à l'AEF "..., nous avons appris à travailler ensemble, et nous en sommes aujourd'hui à un stade supplémentaire, celui de la co-préparation de la décision ...Un protocole a été défini, qui permet sur les domaines de compétences partagées d'aller ensemble dans les lycées préparer la carte de formation. Avec le président du conseil régional [ALPC], nous arrêtons ensemble l'évolution de cette carte et la portons ensemble devant le CAEN".

De notre côté, et comme nous l'avons demandé lors du dernier CAEN (11 mai 2016), nous insistons sur une évaluation concernant la nature des formations en formation initiale sous statuts scolaire et en apprentissage et demandons une transparence sur les budgets et les effectifs.

Une absence injustifiée d'un enseignant à une journée "portes ouvertes" peut-elle donner lieu à retenue sur salaire ?

En raison de son absence à la manifestation "portes ouvertes" du lycée organisée un samedi matin au titre de la journée de solidarité prévue par la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, l'administration a décidé de retenir un trentième sur le traitement d'un collègue. Ce qui a poussé ce dernier à demander au tribunal administratif de Pau l'annulation de cette décision.

Le tribunal administratif de Pau (2 décembre 2015, n° 1402675) rappelle d'abord les dispositions applicables (notamment [article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) portant droits et obligations des fonctionnaires, article 4 de la loi n° 61-825 du 29 juillet 1961 de finances rectificatives pour 1961 et [article 6 de la loi du 30 juin 2004](#)). Il a retenu que la participation à une manifestation telle qu'une demi-journée "portes ouvertes" de son établissement scolaire faisait partie des obligations de service d'un enseignant !

CAMPAGNE DE PRÉ- SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2016-2017

Dans une société où le pouvoir d'achat est en baisse constante, adhérer à un syndicat peut être une charge supplémentaire qui n'est pas facile à supporter, même s'il y a une partie importante de cette cotisation déductible ou en crédit d'impôt.

Néanmoins, adhérer ou ré-adhérer à une organisation syndicale reste de plus en plus d'actualité dans ce contexte difficile afin d'être encore plus forts pour défendre l'enseignement professionnel public qui se trouve fragilisé par la « rénovation de la VP » et attaqué, plus que jamais, par le développement de l'apprentissage

Dans l'enseignement professionnel, le choix est clair : c'est celui du SNUEP-FSU qui s'impose en tant que syndicat spécifique dans la première fédération de l'Education Nationale. Et dans l'académie de Bordeaux, les collègues l'ont bien compris puisque le SNUEP est en progression constante.

C'est dans ce sens qu'il nous faut continuer ensemble dans le but de devenir ainsi une force syndicale de plus en plus INCONTOURNABLE.

[Bulletin préadhésion \(PDF\)](#) [Bulletin préadhésion \(Word\)](#)

[Bulletin de prélèvement \(PDF\)](#) [Bulletin de prélèvement \(Word\)](#).

